



# STRATEGIE DE LABELLISATION

## PLAN TERRITORIAL 2022

### NOTE DE CADRAGE

#### FEDERATION FRANÇAISE DE BOWLING et Sport de QUILLES

## 1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

Rappel :2019 a été l'année de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport. Désormais, la distribution d'une partie des subventions destinées aux associations sportives se fait sur la base des projets sportifs présentés par les fédérations. Née le 24 avril 2019, le groupement d'intérêt public (GIP), Agence nationale du sport (ANS) a repris les missions qui étaient dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui n'existe plus. Tout en restant l'agent comptable des subventions, **l'agence confie aux fédérations sportives les fonctions d'instruction et de sélection des projets associatifs** à soutenir en lien avec les priorités fédérales de développement.

Cette note d'orientation reprend les directives inscrites dans la note « **Politique de l'agence en faveur des Projets Sportifs Fédéraux(PSF) et des stratégies de labellisation pour l'année 2022** » (Note n°2022-DFT-02 du 18 février 2022.

L'objet des PSF est de renforcer les liens entre les fédérations et les structures locales et d'augmenter le nombre de **pratiquants de 3 millions d'ici Paris 2024**.

Pour ce faire, il est notamment demandé, cette année encore, aux fédérations de satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires et de privilégier les actions visant à corriger les **inégalités sociales et territoriales**.((Développement de programmes SPORT SANTE et SPORT EDUCATION, actions en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap, les actions renforçant la lutte contre les dérives et les violences dans le sport)

Ces actions devront s'inscrire en cohérence avec le contrat d'engagement républicain signé par le président de la FFBSQ.

Dans le cadre de la répartition des crédits, les fédérations doivent avoir une attention particulière aux **crédits réservés aux clubs**, à la structuration des différents échelons et des demandes émanant des territoires d'Outre-mer.

Les territoires suivants restent sur le fonctionnement précédent et ce sont les collectivités ou services déconcentrés de l'Etat qui ont en charge la distribution des subventions aux associations sportives : Corse, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

## 2 – STRATEGIE ET PRIORITES FEDERALES 2022

La Fédération Française BSQ a souhaité responsabiliser l'ensemble de ses acteurs territoriaux, en les invitant dès 2021 à décliner au niveau de leur territoire, les objectifs de développement nationaux dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF). Ce PSF 2022 traduit les orientations stratégiques du développement fédéral, à l'horizon 2024 dans une logique de développement des pratiques pour tous et de responsabilités sociales et environnementales pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ces orientations qui se font l'écho de celles émises par l'ANS s'articulent pour nos disciplines Bowling et sports de quilles autour de 4 axes majeurs :

- Un Axe de structuration des ligues et des comités départementaux pour plus d'efficacité, dont la digitalisation , avec une articulation « stratégie nationale/déclinaison territoriales »
- Un Axe de développement en direction des jeunes et des scolaires
- Un Axe de développement de la filière sportive et de l'accession au Haut Niveau
- Un Axe promotion du sport en direction des publics cibles (femmes , personnes en situation de Handicap et Sport Santé)

Et 8 objectifs principaux qui s'articulent autour de ces axes pour constituer le projet sportif fédéral de développement territorial 2021

- Un objectif accès à la pratique compétitive et détection des jeunes
- Un objectif découverte de la pratique du Bowling et des Quilles et accueil de nouveaux pratiquants
- Un objectif Sport à l'école : Bowling et quilles scolaire
- Un objectif pratique du para-bowling et para-quilles
- Un objectif féminisation de la pratique
- Un objectif formation des encadrants et des dirigeants
- Un objectif sport santé et sport sur ordonnance
- Un objectif de développement de l'éthique et de la citoyenneté

Pour 2022, la **part territoriale** déléguée par l'ANS à la Fédération française de Bowling et Sport de Quilles, représente une enveloppe financière correspondant au montant de la Part Territoriale 2022 dont a bénéficié le réseau FFBSQ hors **l'enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage** qui continue à être gérée par les services déconcentrés de l'Etat.

A ce titre, les ligues, comités départementaux et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi.

S'agissant de l'enveloppe financière « Part Territoriale » celle-ci doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées plus loin, d'accompagner la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire du projet de développement de la Fédération Française de Bowling et Sport de Quilles.

### **NB :**

- **La part réservée aux clubs devra être d'au moins 50% des crédits PSF (projets sportifs fédéraux)**
- **Les clubs situés en QPV et ZRR feront l'objet d'une attention particulière dans l'attribution des crédits.**
- **Concernant les clubs ultramarins, les crédits attribués pourront financer des projets intégrant des frais de déplacement.**
- **Aucune subvention ne pourra être versée à une association qui n'aurait pas souscrit au CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN**

# ORIENTATIONS POUR LES CLUBS

## ❖ AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### Objectif 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes

Opérations retenues

- Aménagement de plusieurs créneaux horaires par semaine et d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes
- Organiser une ou plusieurs journées d'animation à destination des jeunes de l'école de bowling ou quilles (séance festive, passage des grades techniques, journées portes ouvertes Jeunes)
- Faire passer les « quilles » (grades techniques) aux plus jeunes
- Mettre en œuvre tout processus d'obtention d'un label fédéral EDB

### Objectif 1.2 : Découverte de la pratique du Bowling et quilles et accueil de nouveaux pratiquants

Opérations retenues

- Création ou développement d'une section Jeunes dans chaque club avec un jeune de + de 12 ans investi dans les décisions
- Journée portes ouvertes, notamment pour les Séniors et les scolaires
- Anniversaires au bowling à destination principalement des non-pratiquants et mise en œuvre de la passerelle vers le club
- Participer à la semaine olympique et paralympique et à « Sentez-vous sport »

### Objectif 1.3 : Sport à l'école & Bowling scolaire

Opérations retenues

- Organisation des séances de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club

### Objectif 1.4 : Pratique du para-Bowling ou para-quilles

Opérations retenues

- Journées d'initiation au Bowling ou quilles pour les personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap
- Achat de matériel de Bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap
- Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap

### Objectif 1.5 : Féminisation de la pratique

Opérations retenues

- Journées Bowling dédiées au public féminin
  - Exemple : Organisation d'animation ou de compétitions spécifique pour les femmes dont « octobre rose », ou « amène une copine ».

## ❖ AXE 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE

### Objectif 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance

Opérations retenues

- Promotion et développement de l'activité Bowling sur ordonnance : mise en relation avec le secteur hospitalier ou de rééducation pour proposer des initiations ou une pratique régulière soit en bowling soit en quilles, soit avec le kit bowling campus
- Bienfaits du Bowling sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes

- Exemple : Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer en lien avec la structure adéquate locale

### ❖ AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

#### Objectif 3.1 : Programme Ethique

Opérations retenues

- Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation, exemple : trophée du Fair Play, récompense au bon comportement, formation des jeunes sur les thématiques précitées...)
- Diffusion d'information sur la lutte contre les violences sexuelles et incivilités par l'intermédiaire de professionnels des DRAJES ou Colosse aux pieds d'Argile , ou CDOS

## 3 - BILAN DES ACTIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

Il revient aux ligues de s'assurer de la réalité des actions menées par les clubs qu'ils ont proposé de soutenir. Ils devront, à ce titre, récupérer, dans les six mois suivant la réalisation des actions, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*02), signés par les présidents ou toutes personnes habilitées et les transmettre à la fédération, accompagnés d'un fichier Excel indiquant que l'action réalisée répond bien à leurs attentes.

D'autre part, il revient à la fédération de s'assurer de la réalité des actions **des territoires** (ligues, Comités départementaux ) qu'elle aura proposé de soutenir.

A ce titre, **les territoires** devront transmettre, à la fédération, **dans les six mois suivant la réalisation** des actions, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*02), signés par les présidents ainsi qu'un tableau de bord faisant état de l'évolution des indicateurs de suivi évoqués plus bas.

De son côté après analyse, la fédération transmettra, l'ensemble des comptes rendus à l'Agence nationale du sport, accompagné d'un fichier Excel indiquant que les actions réalisées répondent bien à leurs attentes.

Projets – Actions	Indicateur de suivi
<b>AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>	
<b>Objectif 1.1 : Accès et détection des jeunes</b>	
Structuration et pilotage du territoire	Nbr de réunions organisées
Assurer le suivi des écoles de bowling ou quilles labellisées	Nbr d'école de Bowling labellisées en hausse
Opérations de détection des meilleurs jeunes U8 – U14	Nbr de jeunes accueillis par opération de détection
Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8 à U14	Nbr de tournois organisés Nbr de jeunes ayant participé
Organiser des compétitions par équipes	Nbr de compétitions et nbr de participants
Aménagement de créneaux horaires et d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes	Surface dédiée à l'entraînement spécifique et nombre de créneaux horaires réservés par semaine
Organiser une ou plusieurs journées/séances d'animation à destination des jeunes de l'école de Bowling ou Quilles	Nbr de journée et nombre de jeunes des écoles de Bowling ou quilles scolaires.
<b>Objectif 1.2 : Découverte de la pratique du Bowling ,des quilles et accueil de nouveaux pratiquants</b>	
Promouvoir l'accueil de nouveaux Bowlers	Nombre d'actions organisées dans un bowling
Journées découvertes du Bowling ou Quilles pour tous pour tous	Nombre d'actions organisées
Actions de promotion du Bowling dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme Premiers de cordée	Nombre d'actions organisées sur zones concernées
Journée portes ouvertes dans un Bowling	Au moins une journée par an
Création de demi-journée "Anniversaire au Bowling" à destination principalement des non-pratiquants	Passerelle réussie : 5% des participants sont licenciés
<b>Objectif 1.3 : Sport à l'école &amp; Bowling ou quilles scolaire</b>	
Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le territoire	Une équipe identifiée dédiée au développement du Bowling ou quilles scolaire

Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire	Au moins une formation par an organisée
Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.	Achat par les Comités Départementaux du matériel pour prêt aux écoles primaires en fonction des besoins identifiés
Développement de l'activité auprès du public scolaire	Nombre de classes et d'élèves participant
Accueil de journée pour les scolaires	Accueil d'au moins une journée par an par club d'une classe proche du bowling
Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club	Au moins une journée Passerelle organisée par classe accueillie et nombre de licences scolaires gratuites délivrées
<b>Objectif 1.4 : Pratique du para-Bowling</b>	
Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA	Formation à la thématique du Para-bowling d'un enseignant de l'ETR chaque année
Mise en place d'un référent "Pratique Para-Bowling et quilles »	Nomination d'un référent "Para-bowling et quilles" par chacune des ligues régionales
Développement des opérations de découvertes du Bowling et quilles pour le public en situation de handicap	Nombre de journées de découverte organisées sur le territoire
Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap	Nombre de clubs inscrits sur le <i>Handiguide des sports</i> et nombre d'actions de recensement mises en place
Journées d'initiation au Bowling et quilles pour les personnes en situation de handicap	Nombre de journées d'initiation au Bowling et Quilles organisées
Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap	Nombre de compétitions organisées au plan local
Achat de matériel de Bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap	Achat du matériel nécessaire au jeu de Bowling pour le public en situation de handicap et mis à disposition en fonction des besoins identifiés
Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap	Nombre d'enseignants formés à la thématique au sein du club
<b>Objectif 1.5 : Féminisation de la pratique</b>	
Stimuler la vie sportive féminine du territoire ou département	Organisation de plusieurs compétitions féminines par classe d'âge et intergénérationnelle
Journées Bowling et Quilles dédiées au public féminin	Organisation d'au moins une journée spécifique "Découverte du Bowling ou Quilles, pour les femmes et jeunes filles"
<b>Objectif 1.6 : Formation</b>	
Formations pour les entraîneurs	Nombre de formations organisées Nombre d'entraîneurs inscrits et ayant participé
Formation des bénévoles de clubs	Au moins une formation de bénévoles organisée par an par la ligue
Formations des dirigeants et du personnel des bowling de la ligue et des CD	Nombre de formation organisées Nombre de présents
<b>AXE 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE</b>	
<b>Objectif 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance</b>	
Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance	Nombre d'opérations mises en place
Bienfaits du Bowling et quilles sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes	Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif
<b>AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE</b>	
<b>Objectif 3.1 : Programme Ethique</b>	
Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation)	Nombre et nature des actions organisées

### Le COPIL fédéral

Mis en place par la fédération au niveau national. Il est présidé par un représentant du président de la fédération.

#### ➤ Composition

- Le représentant du président de la Fédération française
- La représentante de la commission Ethique et Déontologie
- 2 représentants des ligues régionales
- 2 représentants des Comité Départementaux sur proposition des ligues
- 2 représentants des clubs sur candidatures, choisis par le président de la FFBSQ
- La DTN et les 2 Conseillers techniques d'Etat

#### ➤ Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence Nationale du Sport.
- Il définit, annuellement, une note qui décline le projet sportif fédéral horizon 2024 et définit les priorités de mise en œuvre pour l'année concernée
- Il définit les procédures, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
- Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence Nationale du Sport, les enveloppes affectées à chaque territoire
- Il instruit les projets qui lui sont proposés par les territoires
- Il reçoit, des territoires, les propositions d'aide financière à apporter aux projets des clubs retenus
- Il transmet à l'Agence Nationale du Sport, l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets des clubs et territoires

### Le COPIL territorial

Mis en place par la ligue au niveau territorial. Il est présidé par le président de la ligue.

#### ➤ Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif sur le plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
- Il instruit les projets qui lui sont proposés par les Comités Départementaux et les clubs
- Il transmet au COPIL fédéral l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets de clubs

**Instruction d'un dossier : Vérifier la présence des pièces suivantes :**

- **Le compte rendu financier de subvention 2021**
- **le formulaire demande de subvention 2022 intégralement complété**
- **RIB de l'association**

## 5 – CALENDRIER & TEMPS FORTS

<b>Lancement de la communication sur la campagne</b> <b>Envoi de la note de cadrage</b>	16 mars 2022	Communication par mail aux Clubs, Comités, Ligues.
	<b>16 MARS 2022</b>	<b>Date de lancement de la campagne de Labellisation 2021</b>
<b>Dépôt des dossiers de demande de subvention dans les structures concernées</b>	4 <sup>er</sup> avril – 14 mai 2022	Il est important de retourner vos dossiers avant la date du <b><u>14 mai 2022.</u></b>
<b>Fermeture du dépôt des dossiers</b>	16 mai 2022	Passé cette date, il ne sera plus possible de demander une subvention dans le cadre de la campagne de labellisation 2022
<b>Phase d’instruction administrative des dossiers par les Ligues</b>	17 mai au 10 juin 2022	Etude et avis sur les dossiers par les ligues
<b>Phase d’instruction administrative des dossiers par la fédération</b>	13 /17 juin 2022	Etude et avis sur tous les dossiers
<b>Réunion de la commission technique fédérale Labellisation</b>	21 juin 2022	Validation des projets avant proposition à l’Agence Nationale du Sport
<b>Transmission de la proposition de répartition à l’Agence Nationale du Sport</b>	22 juin 2022	Aucun dossier ne pourra être transmis après cette date.
<b>Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l’Agence Nationale du Sport</b>	Été 2022	<b>L’envoi des notifications d’accord et de refus ainsi que le versement des subventions sera effectué par la FFBSQ</b>
<b>Evaluation par la fédération des actions subventionnées</b>	Septembre 2022	

## LES MODALITES DE DEMANDE ET D’ATTRIBUTION DES AIDES

### Dépôt des dossiers de demande de subventions PSF

- Chaque entité demandeuse doit présenter un maximum de **3 actions pour les clubs, de 2 actions pour les CD et de 3 actions pour les ligues.**
- Les actions sont déposées impérativement dans les opérations listées ci-dessus. Une action peut comporter une ou plusieurs dépense(s), mais sur une seule fiche. (Fiche action)
- La description de chacune des actions devra faire apparaître les moyens spécifiques consacrés à sa réalisation : logistique, l’encadrement, les actions, la promotion, les résultats attendus...
- Le **seuil maximum d’aide** fixé pour une structure est de :
  - Pour les Ligues : 50 %
  - Pour les CD : 50 %
  - Pour les Clubs : 50 %

## **Suivi et instruction des demandes Labellisation :**

- Pour les ligues, le suivi et l'instruction des dossiers se fait par la direction Technique Nationale de la Fédération auprès de Pascale SONCOURT, Lauriane CÉLIÉ et Patrice SERRADEIL.
- Pour les comités départementaux et les clubs, l'instruction des dossiers se fait par l'intermédiaire de la ligue qui affectera une personne dédiée à la campagne de labellisation et qui travaillera en coordination avec Lauriane CÉLIÉ
  - Durant la période de candidature, les COPIL territoriaux instruiront l'ensemble des demandes des CD et clubs de leur territoire
  - Le COPIL Fédéral se réunira pour étudier l'ensemble des demandes de subventions de labellisation afin de déterminer et d'arrêter la décision et le montant de l'aide qu'il transmettra ensuite à l'ANS. Cette dernière finalisera la procédure et versera les aides correspondantes aux différents bénéficiaires.

## **Bilan & évaluation des actions subventionnées :**

Il appartient à la fédération de s'assurer de la réalisation des actions et du bon usage des subventions attribuées.

Les associations et structures territoriales devront, dans les six mois suivant la réalisation des actions, ou, au plus tard, le 30 juin de l'année N+1, fournir les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*02, constituant la base du compte-rendu de subvention actuellement en vigueur) signés par les présidents ou toutes personnes habilitées.

Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Après analyse, la fédération transmettra l'ensemble des comptes rendus à l'ANS. Dans l'hypothèse où la ou les action(s) pour la(les)quelle(s) une structure a reçu une subvention n'aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l'aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention ; l'Agence Nationale du Sport procédera à une demande de reversement de la somme.

La fédération peut demander des pièces complémentaires en fonction de ses priorités fédérales et dispositifs particuliers (système de labellisation des clubs, ...) : revue de presse, reportage photo / vidéo, bilan plus spécifique par orientation, ...

## **Contacts :**

- **Au niveau de la fédération**

Coordination Générale + suivi des Ligues: **Lauriane CÉLIÉ Conseillère technique nationale**

- **Au niveau régional** (pour les Comités Départementaux et les clubs) Le président ou la présidente de ligue

La coordination et l'accompagnement des dossiers de Labellisation des comités départementaux et des clubs se fait directement auprès de la ligue



## FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

QUESTIONS	REPOSES
Comment effectuer sa demande de subvention ?	Renseigner le CERFA ci joint
Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?	Un accusé de réception sera envoyé dès réception du dossier
Comment construire son dossier de demande de subvention ?	<b>Un seul dossier par structure peut être déposé. Un dossier peut contenir plusieurs actions.</b> L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis à la fédération via la ligue
Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention ?	Chaque type de structure est limité en nombre d'actions à déposer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les ligues : 3 actions au maximum</li> <li>• Pour les comités départementaux : 2 actions au maximum</li> <li>• Pour les clubs : 3 actions au maximum</li> </ul>
Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?	Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€ (seuil abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR) De plus, la subvention Labellisation attribuée n'excèdera pas 50% du coût total du projet. Par conséquent, cela signifie que le total des coûts des actions présentées doit être au minimum de <b>3 000 €</b> . <b>On peut proposer 3 actions à 500 €</b>
Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations</li> <li>• Numéro de SIRET de l'association</li> <li>• Statuts</li> <li>• Liste des dirigeants</li> <li>• Rapport d'activités approuvé lors de la dernière assemblée générale</li> <li>• Comptes approuvés du dernier exercice clos</li> <li>• Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours)</li> <li>• RIB de l'association lisible et récent</li> <li>• Projet associatif / Plan de développement.</li> </ul>
En cas de problème ou de questions relatives au dossier de demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ?	Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs. Les questions seront à formuler par mail à <a href="mailto:pascale-soncourt.dtn@ffbsq.org">pascale-soncourt.dtn@ffbsq.org</a> Les ligues ont également un rôle d'accompagnement de par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de l'information relative à cette campagne de labellisation 2021</li> <li>• Orientation sur des actions en lien avec les thématiques retenues dans le projet de ligue</li> <li>• Avis sur les dossiers déposés</li> </ul>